

SERVICES MÉDICAUX SNCF

LA CFDT OBTIENT UNE AMÉLIORATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL DE L'ANNEXE 3

Dans le cadre d'un dialogue social de qualité, la CFDT Cheminots obtient une avancée qui s'inscrit dans la lignée de ce qu'elle a déjà gagné pour les agents.

Explications.



POUR RAPPEL

2018

Revalorisation du cursus d'infirmière avec la reconnaissance du diplôme BAC + 3 pour les infirmières statutaires.

2021

Obtention d'une prime Covid spécifique pour le personnel qui a maintenu l'activité des cabinets médicaux pendant la crise sanitaire. Cette fois-ci, la CFDT Cheminots est intervenue pour mettre fin aux problématiques liées à la non-prise en compte de l'ancienneté acquise par le personnel contractuel avant son embauche à la SNCF.

Grâce à l'action de la CFDT Cheminots, c'est une hausse de salaire de 10 % qui sera octroyée aux agents embauchés à l'annexe A3, victimes d'une

rémunération qui ne prenait pas en compte leur ancienneté.

EN PRATIQUE

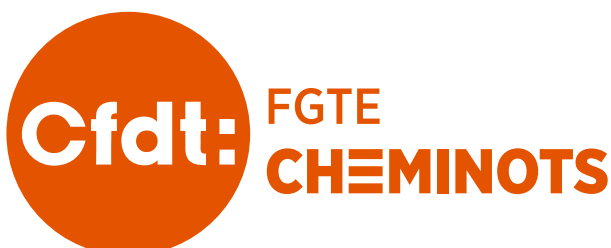
POUR LE PERSONNEL MÉDICAL EN POSTE DEPUIS TROIS ANS OU PLUS

À partir du mois de juillet 2021, les agents qui ont déjà obtenu une majoration de salaire du fait de leur qualité de service bénéficieront d'une anticipation d'amélioration salariale, à titre exceptionnel, par une hausse de salaire de 10 %.

POUR LE PERSONNEL MÉDICAL EN POSTE DEPUIS MOINS DE TROIS ANS

La situation des agents qui ont déjà obtenu une majoration de salaire du fait de leur qualité de service sera étudiée en décembre 2021 et pourra faire l'objet, ou non, d'une réévaluation. ●

UNE FOIS DE PLUS, AVEC LA CFDT CHEMINOTS, C'EST LA CONCRÉTISATION D'UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF.



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



www.cfdtcheminots.org